



Madame, Monsieur le sénateur,

Objet : Projet de loi portant réforme des retraites.

Madame, Monsieur, le Député,

Le 06 septembre prochain s'ouvrira le débat parlementaire sur le projet de loi gouvernemental portant réforme des retraites.

L'avenir des retraites est d'abord, et avant tout, un choix de société, un choix politique qui concerne toutes les générations.

En ce sens, ce dossier mérite un véritable débat national sans catastrophisme comptable, ni fatalisme démographique, mais bien avec la volonté de pérenniser le système solidaire par répartition et d'assurer un niveau de pension décent pour tous.

A l'heure actuelle, force est de constater que le Gouvernement et la majorité parlementaire refusent ce débat, alors que plus de 68% de la population conteste le projet de loi présenté.

Pour preuve, après des simulacres de discussions avec les organisations syndicales organisés par le Ministre du Travail, le Président de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale a refusé de rendre public les travaux de celle-ci sur le projet de loi, les 20,21 et 22 juillet dernier.

Elu du peuple, nous nous adressons à vous car vous avez la responsabilité de représenter la nation tout entière, tout en étant comptable de vos prises de positions face à vos électeurs locaux.

En ce sens, vous ne pouvez que partager le constat objectif que les réformes engagées depuis 1993 n'ont en rien réglé le problème du financement du système et ont entraîné une baisse sans précédent du niveau des pensions.

De ce point de vue, le Conseil d'Orientations des Retraites (COR) confirme que les orientations contenues dans le projet de loi du Gouvernement (recul de l'âge d'ouverture des droits de 2 ans et allongement de la durée de cotisations) ne règlent en rien la question du financement.

Ceci démontre que nous sommes face à un projet gouvernemental marqué par une volonté idéologique de décrédibiliser le système par répartition en travaillant à abaisser significativement le niveau des pensions pour orienter in fine les salariés vers un système individuel par capitalisation.

C'est d'ailleurs l'idée qui préside au « livre vert » sur les retraites de la **Commission Européenne (européenne : pas de majuscule ce n'est pas un adjectif)** publié le 7 juillet dernier, qui préconise la mise en œuvre de ce système au profit des fonds de pensions et des marchés financiers dans tous les pays de l'Union.

Il existe pourtant les richesses suffisantes pour pérenniser et améliorer le système de retraite solidaire par répartition et les droits des salariés.

Garantir la retraite à 60 ans pour tous (55 ans et 50 ans pour les cheminots qui se financent intégralement leurs droits supplémentaires) avec 75% du salaire, c'est possible.

De 1947 à 1990, le niveau des cotisations a progressé régulièrement.

Chaque génération cotisant plus, mais avec en même temps une amélioration des droits.

Ainsi, en 1959, il était consacré 5,4 % du PIB au financement des retraites, en 2010, nous sommes à 12,5 % du PIB.

Le défi de la démographie est donc supportable, mais il faut décider de consacrer à la retraite une part supplémentaire du PIB.

C'est avant tout le poids du chômage qui est à la source des difficultés de financement de la protection sociale.

En effet, dans la population "active", plus de 5 millions de personnes sont en réalité en inactivité ou en grande précarité.

La création de 1 million d'emplois supplémentaires apporterait 5 milliards d'€ et le plein emploi **financeraient (financerait : accord avec le plein)** la moitié des besoins de la retraite.

Si le financement des retraites repose sur les salaires, depuis des années le chômage et la précarité, les bas salaires et le sous paiement des qualifications, le développement du salaire aléatoire comme l'intéressement et les exonérations de cotisations, dégradent le financement de la protection sociale.

La CGT a des propositions pour financer la retraite qui reposent sur 4 principes :

- La cotisation doit rester le fondement de notre système : la CGT est opposée à une fiscalisation via la CSG ou la TVA sociale.
- L'assiette de cotisation doit intégrer tous les éléments qui y échappent à l'heure actuelle :
 - les éléments formant une rémunération aléatoire (intéressement, participation, stock-options, etc.)
- La cotisation employeur doit être réformée pour ne pas inciter le patronat à des réductions d'emplois et de salaires avec la mise en place d'un taux de cotisations **modulés (modulé accord avec un taux)** selon le ratio : masse salariale / valeur ajoutée.
- Enfin, il convient d'instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises.

Toutes ces mesures permettraient de dégager les 6 points de PIB nécessaires à la mise en œuvre de nos propositions.

C'est possible, en modifiant la répartition de la valeur ajoutée, afin d'augmenter la part des richesses revenant aux salariés.

Donner la priorité à la rémunération du travail, et non à celle du capital, est un choix de société qui est possible grâce aux gains de productivité.

« On oublie toujours, quand on raisonne sur l'avenir des retraites, que le PIB progresse d'environ 1,6 % par an, en volume, et donc qu'il double, à monnaie constante, en 40 ans... »

Bernard Friot (Professeur d'économie à l'université de Paris X)

Si l'évolution démographique et la situation financière des régimes rendent nécessaire une réforme de notre système de retraite, cela passe impérativement par une réforme du financement.

Pour finir, Madame, Monsieur le Député, comment, au moment où le chômage de masse s'amplifie en France, justifier à vos électeurs une réforme qui pourrait prolonger l'activité de millions de salariés, et par conséquent, laisser des millions de jeunes sans emploi ?

La CGT reste disponible pour participer à un véritable débat public qui pourrait se tenir dans votre circonscription afin de mettre les citoyens au cœur du débat démocratique sur un sujet qui est un véritable enjeu de civilisation.

Nous serons très attentifs à votre positionnement lors du débat parlementaire et dans l'attente de vous lire, nous vous prions Madame, Monsieur le Député, d'accepter l'expression de nos sincères salutations.

Le représentant Syndical CGT-ACTIA

Jean Poletto